

# COLOMBIE

## ENJEUX POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES

Résultat de quatre décennies de violence, la situation humanitaire complexe qui prévaut en Colombie a des effets dévastateurs sur les enfants et les femmes. En 2008, les combats entre les groupes armés illégaux et l'armée colombienne se sont intensifiés dans plusieurs régions du pays et ont porté préjudice à de nombreuses communautés du Sud et de l'Ouest de la Colombie.

Les déplacements de populations à l'intérieur du pays sont la conséquence humanitaire la plus évidente de cette situation. Selon les chiffres officiels, 1 976 970 personnes ont été déplacées au cours des dix dernières années – 2 % de celles-ci sont des membres des peuples indigènes et 5,5 % des Afro-Colombiens. Ces chiffres officiels indiquent aussi que 48 % de ces personnes déplacées sont des femmes et 36 % des enfants. Cependant, d'après d'autres estimations non officielles, le nombre actuel de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays pour la Colombie se monterait à 3 millions. Selon des estimations préliminaires, plus de 83 900 personnes ont été déplacées au cours du premier trimestre de 2008.

La présence de mines antipersonnel et de restes explosifs de guerre représente une menace préoccupante qui s'aggrave en Colombie. Il n'existe pas d'estimations officielles du nombre d'enfants recrutés par les groupes armés illégaux, bien que le recrutement de jeunes âgés de moins de 18 ans soit une pratique commune de ces groupes.

Les conditions géographiques et climatiques que connaît la Colombie rendent le pays particulièrement vulnérable aux situations d'urgence provoquées par des catastrophes naturelles. Au cours des neuf premiers mois de 2008, quelque 713 980 personnes ont été affectées par des tremblements de terre, inondations, glissements de terrain ou tempêtes accompagnées de vents violents.

## ACTION HUMANITAIRE PRÉVUE POUR 2009

Pour 2009, l'action humanitaire de l'UNICEF sera concentrée sur la protection des enfants et des adolescents contre les effets des hostilités. L'UNICEF renforcera les environnements qui leur offrent une protection et s'efforcera d'encourager une réponse institutionnelle basée sur des politiques publiques locales et des politiques nationales spécialement conçues à cet effet. Près de 248 000 enfants bénéficieront de l'action humanitaire de l'UNICEF en 2009.

**Assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays :** l'UNICEF apportera son aide à 48 000 personnes retenues dans des camps ou déplacées par la violence, principalement des enfants et des femmes, en leur fournissant de l'eau potable et des systèmes d'assainissement de base, des documents officiels pour la déclaration des naissances, des trousseaux scolaires, un soutien psychosocial pour les enfants et des informations sur la manière de faire valoir leurs droits et d'obtenir de l'aide.

**Secours d'urgence :** coordonnant son action avec celle d'autres institutions de l'ONU présentes en Colombie, l'UNICEF sera prêt en cas de catastrophe naturelle à apporter des secours à 50 000 personnes, essentiellement enfants et femmes, en fournissant des trousseaux scolaires, en assurant un soutien psychosocial, en réhabilitant les écoles et en mettant en place des systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement.

**Action contre les mines :** l'UNICEF apportera son aide aux opérations de déminage effectuées au profit de quelque 75 000 personnes qui vivent dans des régions où existe un risque élevé d'accidents causés par les mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre ; et mènera une campagne d'information sur les mines et les munitions non explosées auprès de 15 000 familles.

**Prévention du recrutement d'enfants et protection des enfants démobilisés des groupes armés :** l'UNICEF appliquera et appuiera les mesures destinées à prévenir le recrutement par les groupes armés illégaux de 75 000 enfants. L'UNICEF fournira aussi une assistance technique aux institutions nationales qui ont mis en place des programmes pour la réinsertion dans leur famille et leur communauté des adolescents démobilisés des groupes armés illégaux afin de leur permettre d'élargir leur action.

### Besoins financiers de l'UNICEF pour les secours d'urgence en 2009\*

Secteur	\$US
Assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays	2 500 000
Secours d'urgence	1 000 000
Action contre les mines	750 000
Prévention du recrutement d'enfants et protection des enfants démobilisés des groupes armés	1 200 000
<b>Total**</b>	<b>5 450 000</b>

\* Les fonds reçus suite au présent appel seront utilisés pour répondre à la fois aux besoins immédiats et à moyen terme des enfants et des femmes selon les indications données ci-dessus. Si l'UNICEF reçoit des fonds excédant les besoins à moyen terme pour cette situation d'urgence, l'UNICEF les affectera à d'autres urgences accusant un sous-financement.

\*\* Ce total inclut un taux de recouvrement maximal de 7 %. Le taux de recouvrement réel pour les contributions sera calculé conformément à la décision 2006/7 du Conseil d'administration du 9 juin 2006.